



# Intervention parlementaire

## Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 032-2025  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2025.GRPARL.92

Déposée le : 04.03.2025

Motion de groupe : Non  
Intervention de l'organe du GC : Non  
Déposée par : Grosjean (Bern, PVL) (porte-parole)  
Vanoni (Zollikofen, Les VERT-E-S)  
Rüfenacht (Burgdorf, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non  
Urgence accordée :

N° d'ACE : 656/2025 du 18 juin 2025  
Direction : Direction des travaux publics et des transports  
Classification : Non classifié

## Transparence des coûts du financement des routes dans le canton de Berne

L'infrastructure routière dans le canton de Berne est financée par la Confédération, le canton et les communes, en fonction de leurs compétences respectives. La construction et l'entretien des routes nationales incombent à la Confédération. Leur financement est pris en charge par le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), qui est principalement alimenté par les recettes de la surtaxe sur les huiles minérales, de la vignette autoroutière ou de l'impôt sur les véhicules automobiles. Le canton de Berne finance les coûts des routes qui lui incombent par le biais du revenu net de l'impôt sur les véhicules à moteur, des subventions fédérales obligatoirement affectées à la route et des recettes des impôts cantonaux généraux. Les communes assument les frais de construction et d'entretien des routes communales se trouvant sur leur territoire. Le financement provient de la caisse communale alimentée par les impôts et des émoluments prélevés par la commune.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Ces cinq dernières années, à combien se sont montés les coûts totaux annuels pour la construction, l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure routière dans le canton de Berne ? Prière d'indiquer le montant total et de ventiler les chiffres par type de routes (cantonales et communales).
2. Quelle est la provenance des moyens de financement de l'infrastructure routière dans le canton de Berne ? Prière de fournir des indications détaillées (capital propre du canton, subventions fédérales, frais des communes, contributions publiques affectées à la route et autres sources de financement) et de les ventiler par type de routes (cantonales et communales).

3. Le Conseil-exécutif est-il disposé à prendre des mesures pour améliorer la transparence des coûts en ce qui concerne le financement de l'infrastructure routière, par exemple en publiant une fois par année la structure des coûts et du financement ?
4. Abstraction faite des coûts directs de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des routes, à combien s'élèvent approximativement les coûts externes du trafic motorisé dans le canton de Berne, d'après le Conseil-exécutif ?

### Réponse du Conseil-exécutif

1. *Ces cinq dernières années, à combien se sont montés les coûts totaux annuels pour la construction, l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure routière dans le canton de Berne ? Prière d'indiquer le montant total et de ventiler les chiffres par type de routes (cantonales et communales).*
2. *Quelle est la provenance des moyens de financement de l'infrastructure routière dans le canton de Berne ? Prière de fournir des indications détaillées (capital propre du canton, subventions fédérales, frais des communes, contributions publiques affectées à la route et autres sources de financement) et de les ventiler par type de routes (cantonales et communales).*

Conformément à l'article 49 de la loi sur les routes (LR), le canton prend en charge les coûts pour les routes cantonales et les communes assument les coûts des routes communales. Le canton définit le standard de construction des routes cantonales et les communes peuvent commander un standard supérieur moyennant paiement des coûts supplémentaires (art. 39 LR). Le canton finance les coûts de ses routes par le biais du revenu net de l'impôt sur les véhicules à moteur, des subventions fédérales obligatoirement affectées à la route (contributions fédérales aux routes principales, droits de douane sur les carburants perçus par la Confédération et redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations) et par ses fonds généraux (art. 50 LR). En outre, il octroie des subventions d'investissement aux communes pour des projets d'infrastructures routières et cyclables (art. 59 et 60 LR). De son côté, le canton obtient des subventions d'investissement de la Confédération (principalement tirées des projets d'agglomération) ainsi que des contributions des communes pour ses projets de construction de routes. Les communes financent ainsi la part des projets situés sur leur territoire et dépassant le standard de construction cantonal.

En raison des dispositions légales en vigueur, le Conseil-exécutif ne peut fournir des informations que sur les coûts relatifs aux routes cantonales. Dans la mesure du possible, les coûts totaux des infrastructures routières du canton de Berne ainsi que les recettes destinées à leur financement sont présentés dans le tableau ci-après. Ces indications se fondent sur les comptes annuels de l'Office des ponts et chaussées et sur les indications de l'Office de la circulation routière et de la navigation. Ils excluent donc d'autres coûts relatifs aux routes (p. ex. dépenses pour l'Office de la circulation routière, prévention, etc.).

| Dépenses/coûts                                                                         | 2020                | 2021                | 2022                | 2023                | 2024                |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Dépenses Compte des investissements                                                    |                     |                     |                     |                     |                     |
| Aménagement des routes cantonales (construction, extension, réaménagement)             | 69'636'605          | 77'968'819          | 55'917'732          | 63'743'320          | 56'336'086          |
| Gros entretien des routes cantonales (maintien de la valeur)                           | 73'470'446          | 62'409'228          | 66'969'418          | 56'930'494          | 73'893'107          |
| <b>Total des investissements (brut)</b>                                                | <b>143'107'051</b>  | <b>140'378'047</b>  | <b>122'887'150</b>  | <b>120'673'814</b>  | <b>130'229'193</b>  |
| Recettes Compte des investissements (affectation obligatoire)                          |                     |                     |                     |                     |                     |
| Subventions d'investissement de la Confédération aux projets de construction de routes | 7'679'000           | 10'651'338          | 7'672'000           | 7'207'090           | 11'666'343          |
| Subventions d'investissement des communes aux projets de construction de routes        | 3'942'167           | 3'101'167           | 2'400'314           | 1'517'512           | 949'442             |
| <b>Total des recettes Compte des investissements</b>                                   | <b>11'621'167</b>   | <b>13'752'505</b>   | <b>10'072'314</b>   | <b>8'724'602</b>    | <b>12'615'785</b>   |
| <b>Investissements nets pour les routes cantonales</b>                                 | <b>131'485'884</b>  | <b>126'625'542</b>  | <b>112'814'836</b>  | <b>111'949'212</b>  | <b>117'613'408</b>  |
| Compte de résultats                                                                    |                     |                     |                     |                     |                     |
| Travaux mineurs du gros entretien des routes cantonales                                | 10'480'371          | 13'414'491          | 11'462'697          | 10'383'250          | 11'240'864          |
| Entretien courant (montant de 2024, provisoire)                                        | 72'319'481          | 79'938'463          | 75'220'648          | 58'357'410          | 59'956'100          |
| <b>Total des dépenses pour les routes cantonales dans le compte de résultats</b>       | <b>82'799'852</b>   | <b>93'352'954</b>   | <b>86'683'345</b>   | <b>68'740'660</b>   | <b>71'196'964</b>   |
| <b>Total des dépenses/coûts (investissements et compte de résultats)</b>               | <b>214'285'736</b>  | <b>219'978'496</b>  | <b>199'498'181</b>  | <b>180'689'872</b>  | <b>188'810'372</b>  |
| Sources de financement (caisse de l'État, sans affectation obligatoire)                |                     |                     |                     |                     |                     |
| Recettes Taxe sur la circulation routière OCRN                                         | 270'546'933         | 275'021'025         | 276'612'557         | 280'449'221         | 282'797'557         |
| Subventions fédérales globales aux routes principales en Suisse                        | 15'329'202          | 15'329'202          | 15'329'202          | 15'329'202          | 15'002'789          |
| Droits de douane sur les carburants perçus par la Confédération                        | 35'929'370          | 36'537'066          | 34'200'039          | 32'987'421          | 33'213'041          |
| Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)                   | 63'802'700          | 66'414'732          | 65'581'346          | 62'867'780          | 66'774'049          |
| <b>Total des recettes générales</b>                                                    | <b>385'608'205</b>  | <b>393'302'025</b>  | <b>391'723'144</b>  | <b>391'633'624</b>  | <b>397'787'436</b>  |
| <b>Dépenses pour les routes cantonales moins les recettes</b>                          | <b>-171'322'469</b> | <b>-173'323'529</b> | <b>-192'224'963</b> | <b>-210'943'752</b> | <b>-208'977'064</b> |

Le Conseil-exécutif ne dispose pas d'informations concernant les coûts pour la construction, l'exploitation et l'entretien des routes communales ni concernant les sources de financement des infrastructures de trafic communales.

3. *Le Conseil-exécutif est-il disposé à prendre des mesures pour améliorer la transparence des coûts en ce qui concerne le financement de l'infrastructure routière, par exemple en publiant une fois par année la structure des coûts et du financement ?*

Un compte routier global pour le canton de Berne serait une bonne chose en vue d'améliorer la transparence des coûts. Le Conseil-exécutif n'y voit néanmoins pas une plus-value supplémentaire. Les coûts liés à l'établissement d'un compte routier global ne sont donc pas proportionnels à l'utilité escomptée. En effet, une analyse approfondie concernant toutes les directions serait nécessaire pour estimer plus précisément les recettes et les dépenses relatives aux infrastructures routières. En effet, le trafic routier occasionne des coûts dans d'autres domaines que les simples coûts des routes, par exemple pour l'Office de la circulation routière, la police et la formation. Il faudrait également impliquer les communes. L'établissement d'un compte routier détaillé engendrerait ainsi des coûts annuels importants et disproportionnés pour le canton et les communes, comme le Conseil-exécutif l'avait expliqué dans sa réponse à la motion 189-2012. Celle-ci demandait un compte routier détaillé et avait été rejetée par la majorité du Parlement. Le Conseil-exécutif renvoie également au rapport de la Direction de la sécurité concernant l'utilisation conforme des taxes sur la circulation routière (ACE 141/2024). Ce rapport indique que les taxes sur la circulation routière ont été utilisées conformément à leur but légal pendant la période 2019-2022. De plus, l'interpellation 094-2023 demandait si le nombre de rapports du Conseil-exécutif pouvait être réduit. Pour les motifs exposés précédemment et en raison des interventions parlementaires mentionnées ainsi que de la position du Grand Conseil, le Conseil-exécutif estime que l'élaboration et la publication d'un compte routier ne seraient pas judicieuses.

4. *Abstraction faite des coûts directs de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des routes, à combien s'élèvent approximativement les coûts externes du trafic motorisé dans le canton de Berne, d'après le Conseil-exécutif ?*

Les coûts externes du trafic routier et ferroviaire sont recensés annuellement par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et publiés sur son site Internet. Comme ces données peuvent être ventilées par canton, le canton de Berne a renoncé à effectuer son propre relevé sur la question.

Les données actuelles de l'ARE (année de base 2021) indiquent que les coûts externes du trafic routier motorisé (y c. transports publics routiers) s'élèvent à 2 587 937 000 francs dans le canton de Berne.

Destinataire

– Grand Conseil